



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 30 juin 2023
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0141(NLE)**

9873/23
ADD 1

LIMITE

**AVIATION 113
RELEX 659
MA 6**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	9160/23 INIT + ADD1
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, et à l'application provisoire d'un protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie - Déclaration de l'Espagne

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de l'Espagne à inscrire au procès-verbal du Comité des représentants permanents et du Conseil.

Déclaration de l'Espagne

Cet accord, ainsi que toute mesure adoptée en application de celui-ci, s'entend comme étant sans préjudice de la position juridique du Royaume d'Espagne en ce qui concerne le territoire de Gibraltar, ainsi que l'isthme et l'aéroport qui y est situé.
